



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 11/04/2021

Nouveau dispositif de soutien au secteur audiovisuel

La ministre de la Culture, Roselyne Bachelot-Narquin, annonce l'ouverture du dispositif de soutien à la diffusion hertzienne terrestre de services de télévision à vocation locale et de radio touchés par la crise sanitaire.

Le Gouvernement a souhaité mettre en place une mesure exceptionnelle de soutien en faveur des éditeurs de services de télévision à vocation locale et de radio diffusés par voie hertzienne terrestre dont les revenus, notamment publicitaires, ont été affectés par la crise sanitaire.

Après plusieurs mois d'échanges avec la Commission européenne, le dispositif a pu être inscrit dans le cadre du régime d'encadrement temporaire pour le soutien aux entreprises autorisé le 16 mars 2021, permettant ainsi sa mise en œuvre.

Il s'agit, par cette mesure, de permettre à ces éditeurs de maintenir l'activité de leurs services en prenant en charge une partie de leurs coûts de diffusion.

Les services de télévision à vocation locale et de radio pourront, dans les prochains jours, déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Direction générale des médias et des industries culturelles, chargée de gérer le dispositif et d'instruire les demandes.

Les demandeurs ont jusqu'au 31 mai 2021 pour effectuer leur demande en ligne sur le site du ministère de la Culture ou par courrier.

Contact presse Ministère de la Culture

Délégation à l'information et à la communication
Tél : 01 40 15 83 31
Mél : service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr